



# Rapport du Secrétariat général

(adopté à l'unanimité au Comité central du 02/04/11)

## Introduction : un avertissement méthodologique

### 1. Les thèmes

- 1.1. Le fil rouge : la situation des étrangers
- 1.2. L'universalité des droits en pratique
- 1.3. Les droits comme premier argument
- 1.4. Le monde et ses évolutions

### 2. Les acteurs

- 2.1. Des adhérents nouveaux par centaine !
- 2.2. Les deux modèles d'appartenance
- 2.3. La vie des militant(e)s

### 3. Les structures

- 3.1. Une géographie politique des sections
- 3.2. Au miroir de la communication

### 4. La stratégie

- 4.1. Des formes d'organisation
- 4.2. Le retour de l'organisation généraliste
- 4.3. Le Pacte ou la centralité de la LDH
- 4.4. L'appropriation de la dimension internationale
- 4.5. A la recherche du développement

## Conclusion : un hommage aux militant(e)s



## Introduction : un avertissement méthodologique

Le présent rapport d'activités pour l'année 2010-2011 ne dérogera pas à la règle. Comme il se doit, le Secrétariat général prend la précaution de rappeler qu'un tel exercice pour ne pas courir le risque de se répéter à l'infini, ne veut pas se perdre dans l'exhaustivité. Il a été écrit dans la suite de celui qui fut présenté lors de la convention du 19 juin 2010. Nous avons voulu insister sur « les forces et les faiblesses de la LDH pour faire face aux questions majeures qu'elle va devoir se poser dans les années à venir ». Pour résumer, on peut constater la forte activité de l'organisation, rythmée en particulier par la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » et par le « Pacte pour les droits et la citoyenneté », tout en se félicitant sur ses capacités à maintenir l'efficacité de sa double démarche, entre une forte présence institutionnelle, et le développement de son organisation militante. De ce point de vue, dans une situation politique d'accumulation des attaques contre les droits, cette année 2010-2011 peut être présentée comme une accélération de la mise en responsabilité de la LDH dans tous ses aspects et à tous ses niveaux.

Une relecture du précédent rapport montrerait que dans ses grandes lignes, à part les éléments de bilan conjoncturel, les analyses dont il était porteur restent largement valables. En guise d'actualisation, nous avons procédé à une synthèse, à un portrait de la LDH en quatre dimensions : les thèmes, les acteurs, les structures, la stratégie.



## 1. Les thèmes

### 1.1 Le fil rouge : la situation des étrangers

Depuis des années, la situation faite aux étrangers, quelles que soient les raisons de leur présence en France, est au cœur des préoccupations et des activités des différentes structures de la LDH. Une consultation de la liste des réunions, démarches, accompagnements dans les préfectures fait la preuve de ce fil rouge. Il s'agit à la fois d'une aide concrète et pratique, mais aussi de l'application d'une problématique politique qui sait mener, dans un rapport dialectique, les cas individuels et la défense des principes. L'expérience de nos sections est sur ce sujet très précieuse et précise : il n'y a pas d'un côté ceux qui se contentent de petites victoires pour quelques personnes, et de l'autre ceux qui ne veulent entendre parler que de l'obtention immédiate de la régularisation de tous les sans-papiers. Le fond de l'activité de tous les jours, menée par les militants

de la LDH, en général dans les regroupements d'initiative nationale, tel fortement RESF, et dans des comités locaux, réside dans l'articulation des deux aspects. Le travail fourni par les militant(e)s est considérable, de la contestation de la loi Besson à l'accompagnement des personnes dans les préfectures et autres services. Et il convient de souligner leur compétence, leur savoir-faire et leur disponibilité pour ce travail au quotidien.

Singulièrement en Ile-de-France, c'est le combat des grévistes sans papiers qui a dominé l'actualité de ce secteur en cette année. Au sein du regroupement des onze organisations syndicales et associatives (G 11), la LDH a été très présente dans les activités publiques et démonstratives, dans l'animation du G 11, mais aussi, comme savent si bien le faire nos militant(e)s, dans la solidarité quotidienne.

En même temps que nous mettons en avant la capacité citoyenne des sans-papiers à mener des luttes, à participer au mouvement social, il apparaissait contradictoire qu'aucune avancée n'ait vu le jour pour le droit de vote des étrangers aux élections locales. Il fallait redonner du souffle et de l'espace à une campagne qui devenait trop répétitive. Le choix d'ouvrir l'éventail de temps et de méthodes a permis de relancer la dynamique.

Enfin cette année, dans le cadre d'un système périodique de désignation successive de boucs émissaires, mené par le gouvernement pour tenter de maintenir son camp, les Roms, groupe emblématique de la discrimination, alors même qu'ils sont citoyens européens, ont été un fort sujet d'activité des sections. Retenons que la confusion des esprits, sans doute volontaire à un tel degré d'incompétence, a provoqué un salmigondis d'idées incontestablement racistes, mêlant Gens du voyage et Roms.

### 1.2 L'universalité des droits en pratique

L'année 2010 fut celle de la défense d'un système de retraite solidaire. Dans les limites de son mandat, qui ne pouvait être la simple répétition des analyses des organisations syndicales, la LDH a été présente fortement dans les différentes mobilisations. Elle a appelé régulièrement à manifester sur les aspects d'égalité d'accès de tous à une retraite décente en insistant particulièrement sur les inégalités de l'existant, par exemple entre femmes et hommes, et entre salariés en CDI et en situation de précarité ou de sous-emploi. Nombre de sections, outre leur participation aux manifestations, ont organisé des réunions publiques, en collaboration ou seules pour présenter nos principes d'universalité et d'indivisibilité des droits. L'occasion était ainsi donnée de mettre en lumière l'importance que la LDH met dans les droits économiques et sociaux.

On retrouve aussi cette orientation dans l'implication de plus en plus étendue de la LDH et de ses structures dans la défense du cadre de vie avec ses implications environnementales, d'aménagement des territoires, en liaison avec la présence des services publics. De même, la LDH est présente sur les questions de droit au logement, que ce soit dans les aspects de l'hébergement d'urgence mais aussi des nécessités de développement du secteur social. Ainsi notre présence est assurée au sein du collectif des « Associations unies », mais aussi auprès des autres associations qui luttent avec les « sans logis » ou avec les « mal-logés », tels Emmaüs, Dal ou « Jeudi noir ». Il convient aussi d'ajouter que dans les contacts entre ces différentes structures, la LDH joue un rôle d'interface, voire de facilitateur des contacts entre les unes et les autres. Mais cette unité d'action n'est pas une donnée intangible, les contacts entre les organisations opératrices de logement, les associations d'action démonstrative, celles de défense des droits méritant toute notre attention.



# Rapport du Secrétariat général

La santé a été aussi cette année un des thèmes d'actions forts pour la LDH. De la mise en cause de la loi « Hôpital patients, santé, territoires » au refus de la modification de la loi de 1990 sur l'hospitalisation psychiatrique sous contrainte, de la défense du service public de santé au refus de l'arbitraire que serait le refus du contrôle du juge sur les décisions d'internement, la LDH a été en action pour défendre l'égalité d'accès aux soins de santé et le respect des droits des personnes.

Cette orientation plus forte sur les droits sociaux et le développement des territoires participe d'une volonté de travailler au maintien de la continuité républicaine dans l'accès aux mêmes droits pour tous et partout, mais aussi d'un élan pour un plus grand ancrage sur le local. L'exemple en est la défense d'un bout de service public en partance ou en voie de disparition, alors que son utilité, tant en terme de service de proximité que de développement territorial, de lutte contre la marginalisation, est établie. Dans un cas un bureau de poste de plein exercice, dans l'autre une classe unique, dans le troisième un service hospitalier de premier accueil.

## 1.3 Les droits comme premier argument

Dans une situation d'incertitude où le sort de chacun ne s'identifie plus à un progrès certain ni au maintien de l'acquis, l'entrée par la défense des droits est notre premier argument. Des droits pour chacun, des droits pour tous, nous sommes bien là au creuset du mélange entre l'individuel et le collectif. C'est bien le cœur méthodologique de l'action de la LDH. Mais œuvrer pour la défense et la promotion des droits ne signifie pas que l'on s'en remette uniquement aveuglément à l'arme du droit.

Entre nos structures, sections, fédérations et comités régionaux, qui sont les premières instances de recours des personnes qui posent leurs questions en terme de respect de leurs droits, et notre service juridique, qui est le socle de notre efficacité en ces matières, se développe toute une série d'études, de contacts, de circulation d'information qui permet soit de déterminer les contours d'une procédure judiciaire, soit de choisir une défense plus directement politique. Il peut aussi s'agir d'une intervention de mobilisation de l'opinion publique pour faire avancer le droit en telle ou telle matière. Enfin, c'est notre service juridique qui instruit et accomplit le travail de saisine des autorités administratives, les ministères, le Conseil d'Etat, mais aussi les indépendantes, Cnil, CNDS, Halde, etc. Signalons aussi que la LDH, par son service juridique, intervient auprès des instances internationales des Nations unies, de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe pour interpellier sur les manquements de l'Etat français en matière d'application des traités, conventions et déclarations internationales. Ainsi, nous sommes intervenus, en profitant des alertes transmises par les structures locales, devant le comité des Desc, devant le Cerd, auprès de la CEDH...

## 1.4 Le monde et ses évolutions

L'actualité met à l'ordre du jour de la réflexion d'une organisation comme la nôtre de très nombreuses occasions de s'interroger sur le monde et ses évolutions. Ces moments peuvent être cruels pour nous... car ils révèlent combien nos manquements sont profonds. Mais ils montrent aussi que des sections font de la politique sur des sujets qui soit avaient été relativisés, soit apparaissent comme de nouveaux terrains d'affirmation des droits et que des groupes de travail, anciens et nouveaux (re)trouvent des rythmes productifs.

C'est ainsi qu'après avoir déjà tenu en novembre 2008 une université d'automne sur le développement durable

et les droits de l'Homme, ce n'est qu'en 2010 que nous avons réussi à stabiliser un groupe de travail intitulé « Environnement et développement durable ». Et pourtant il est urgent de rappeler que les droits de l'Homme ne sont pas une possibilité mais une condition d'un développement durable, même s'il s'agit d'un concept-valise qui demande beaucoup de précisions.

En 2010, nous avons été amenés à intervenir de nouveau sur les rapports entre le sport et le respect des droits. Et ce n'est pas un hasard, singulièrement dans le football. Il s'agissait de protester contre le traitement discriminatoire réservé à de jeunes enfants étrangers, sous prétexte d'application de la réglementation Fifa prévue pour lutter contre le trafic international de jeunes joueurs de haut niveau. La LDH a d'ailleurs soutenu fortement le développement de l'association Foot solidaire, pour la protection des enfants africains, en l'accueillant dans ses locaux, en assurant une sorte de soutien logistique, tout en profitant de l'expertise de ses membres. Nous espérons pouvoir développer, sur cette base, un groupe de travail et de réflexion.

En cette même année, deux de nos groupes de travail ont retrouvé de l'activité, « Santé, bioéthique » et « Abolition universelle de la torture et de la peine de mort ». En ce qui concerne le premier, il a été porté par une actualité forte sur l'évolution négative de l'assurance maladie, par les questions autour de l'avenir des services publics de santé, et enfin par les changements envisagés par le législateur en matière de bioéthique. Le groupe de travail « Abolition... » a retrouvé du dynamisme en faisant de la politique internationale.

Enfin, il convient de signaler qu'un groupe de travail « Extrême droite » va se remettre en place. Faut-il insister sur l'importance de la réflexion qu'il aura à mener dans ces mauvais temps de réapparition, au premier plan, d'un Front national en voie de banalisation politique sans qu'il ait pourtant perdu sa dangerosité idéologique ?



## 2. Les acteurs

### 2.1 Des adhérents nouveaux par centaines !

Dans l'année 2010, il faut s'en féliciter, la LDH a accueilli mille huit cents nouveaux adhérents. Un très beau résultat à mettre en rapport avec la réaction de citoyennes et de citoyens légitimement mobilisé(e)s contre la politique du gouvernement Sarkozy. Mais aussi au travail de développement mené par les sections qui ont su proposer aux personnes concernées de faire quelque chose de leur colère. Alors que nous avons connu pendant des années une situation globale d'équilibre, cette année est donc très bonne et l'augmentation est forte.

Compte tenu des mille quatre cents départs, disparitions douces, démissions, décès, l'augmentation nette sera cependant limitée à quatre cents, alors que la couverture en surface et médiatique de la LDH s'est plutôt développée. Mais il faut relativiser ces chiffres et les comparer à ceux des années précédentes où les effectifs n'augmentaient pas et où la LDH perdait autant d'adhérents qu'elle en gagnait, en gros mille arrivées pour mille départs.

Notre organisation connaît donc un fort renouvellement. Certes, elle peut compter sur un noyau militant extrêmement stable et aguerri, présent sur tout le territoire, et qui assure la continuité de l'organisation. Mais il reste qu'un tel niveau de remplacement repose toutes les questions de formation individuelle, d'animation et d'encadrement des sections, de pérennité des fondamentaux.

Il faut souligner que le soupçon d'un fort déséquilibre



# Rapport du Secrétariat général

générationnel est confirmé par une étude statistique de nos adhérents. La tranche d'âge centrale de notre organisation est celle des 50-65 ans, et nos adhérents de plus de 80 ans sont plus nombreux que ceux de moins de 30 ans. Certes, il ne s'agit pas d'un fait nouveau, mais sa mesure est maintenant établie, et sans faire de jeunisme, la mise en place de perspectives de développement vers des couches plus diversifiées de la population se pose. De même, il ne s'agit pas de chercher à remplacer les « vieux » par les « jeunes » aux différents niveaux de responsabilité, mais de mieux les partager.

Nous devons reparler concrètement des questions de conservation des nouveaux adhérents, et comprendre les raisons d'une telle rotation. Et singulièrement, pourquoi nombreux, parmi les nouveaux, repartent presque aussitôt arrivés ? Il y a sûrement des variables exogènes, qui tiennent aux cycles politiques qui amènent des personnes à s'investir. Mais comme l'actualité bouge beaucoup et très vite et que les sollicitations sont nombreuses, il pourrait y avoir une sorte de nomadisme, plus favorable à l'engagement ponctuel qu'à l'engagement à long terme. Une telle attitude a probablement pour effet de relativiser les engagements généralistes, la venue à la LDH tenant alors à la prise en compte d'une réponse à un événement qui restera ponctuel. Il y a enfin, dans le cadre des rapports entre la multiplicité des organisations et leurs nombreux investissements dans nombre de collectifs et de comités unitaires, un effet de halo, de dilution des appareils constitués.

Mais il y a aussi des raisons internes. C'est sur celles-là que nous aurions dû agir le plus vite possible, parce qu'elles sont de notre seule responsabilité. Il faut interroger notre modèle d'organisation. Il faudrait ouvrir un espace de confrontation et d'évaluation des pratiques. Quel accueil des nouveaux, quelle façon de les intégrer au travail des sections ? Quel modèle de développement ? Que faire des personnes qui n'ont pas les mêmes références ? Comment tenir compte des rythmes et des modes de vie différents ?

## 2.2 Les deux modèles d'appartenance

On tiendra compte de l'existence de deux façons de se reconnaître dans la LDH. La première tient au prestige d'une organisation aussi ancienne et aussi marquante dans l'histoire. La deuxième correspond à la place que tient la LDH dans l'actualité, immédiate. Ces deux modèles de référence doivent sans doute provoquer des différences entre classes d'âge, entre expériences politiques et/ou syndicales. L'enjeu est alors de faire en sorte qu'un certain syncrétisme devienne l'attitude majoritairement pratiquée : prendre en compte l'image prestigieuse mais ancienne pour décider de la dépasser et de l'actualiser pour développer à la fois les capacités d'intervention institutionnelle et le développement des énergies militantes. La lecture des productions, la connaissance des actions montrent que les deux dimensions se complètent entre un noyau ancien, peu sensible aux variations, et un modèle activiste, très intégrateur, très chercheur d'adhésions nouvelles. Il s'agit bien de rester ouvert et sensible aux variations, mais sans perdre la cohérence entre la forme de l'apparition et son fond.

La lecture des textes écrits par les sections ou autres est, elle, à ce titre, très éclairante. Il y a bien sûr les deux activités majeures d'information et de « plaidoyer » pour convaincre. On y trouve les analyses et textes de la LDH, manifestant une forte communauté de positions et un fort souci d'unité pour agir, même s'il ne s'agit pas de nier les désaccords, bien existants et bien présents, et souvent argumentés. On y trouve aussi de plus en plus de marques et de preuves de l'ancrage local. On fait de la politique en prenant en compte la proximité. Mais on trouve aussi des textes originaux, propres

aux structures, des éditoriaux, des billets, des analyses qui sont la marque d'un engagement personnel fort.

Bien sûr toutes les structures ne sont pas ainsi... Et compte tenu de cet activisme tous azimuts de certaines, le fossé s'accroît entre les unes et les autres. On pourrait résumer en disant que ce qui fait la différence est dans le maintien de la double démarche, institutionnelle et militante.

## 2.3 La vie des militant(e)s

Comment les militantes et les militants vivent-elles leur engagement ? On pourrait discerner quatre caractères d'une apparition en continu des structures de la LDH : une activité volontariste, la recherche de l'efficacité, la diversification de l'apparition, et enfin la présence d'un collectif militant.

D'abord un certain volontarisme. Militer est une décision difficile, rien n'est fait pour favoriser cette prise de décision. Organiser une apparition, vaincre tous les obstacles, de salle, de transport, d'intervenants, de concurrence éventuellement... Tout cela nécessite de prendre des risques et l'incertitude reste forte sur le résultat. Et pourtant, à la constatation des plusieurs centaines d'événements organisés sur tout le territoire, à la lecture des conditions dans lesquelles se sont prises les décisions, on conçoit que ce qui domine en général, n'est pas la peur de l'échec, mais le refus de l'inaction.

Ensuite, la recherche de résultats, l'affichage de la démarche et de la procédure choisie, soit pour gagner un bien collectif, soit pour apporter de l'aide aux personnes en difficulté ou en butte à une inégalité, une discrimination... Dans les rapports aux procédures judiciaires ou administratives, dans l'utilisation des actes politiques, la recherche de l'efficacité se mesure soit au fait que l'on réussit à convaincre de la démarche, soit à sa réussite.

Puis, la diversification de l'apparition est un gage de développement parfaitement visible dans les bilans des sections, des fédérations et des comités régionaux. Un plan de développement d'activités variées est la clé d'une extension de la surface de la reconnaissance.

Enfin, la présence d'un collectif militant permet de durer, d'assurer remplacement et renouvellement. La vie militante est exigeante en général, elle l'est encore plus pour une organisation généraliste comme la nôtre qui vit au milieu des sollicitations les plus diverses. Et c'est la qualité du collectif militant qui assure la cohérence de l'apparition.



## 3. Les structures

### 3.1 Une géographie politique des sections

L'analyse des conditions de création des nouvelles sections et la prise en compte des changements de dénomination permet de proposer une sorte de typologie de nos sections. Il s'agit de tendances et pas de l'agrégation de monographies de section.

On pourrait distinguer quatre modèles d'existence et de développement ou de situation.

D'abord, le fonctionnement classique est celui de sections historiques, marquées par l'histoire d'une ville, en particulier en région, avec un tissu militant et politique bien établi. Ensuite, on pourrait distinguer les sections événements qui à l'occasion de la survenue d'un scandale, d'une action choquante, économique, sociale, ou politique, mais aussi d'une décision volontariste de créer du lien social, voit un petit collectif se doter d'un outil pour agir ou réagir. Ce sont en général des sections avec une forte implantation locale, dans des villes plutôt petites.



# Rapport du Secrétariat général

Il y a, il faut bien le dire, le cas spécifique de l'Ile-de-France. C'est d'abord la plus forte concentration numérique d'adhérents de la LDH. Mais c'est un espace difficile à appréhender et à organiser. Un mélange de sections à fort effectif, en particulier à Paris, et un nombre non négligeable de sections périphériques dont l'existence pour des raisons de communication et de situation reste fragile. Entre les deux il y a tout l'espace du volontarisme individuel ou collectif. Dans cet espace compliqué, les questions d'articulation entre les différents niveaux de l'organisation restent primordiales.

Enfin, le quatrième modèle est celui qui voit le changement d'une section de ville en une section de territoire. Au départ la logique est de compenser la solitude. Mais il s'agit là, sûrement, de la réponse apparente. Plus fondamentalement, c'est une réponse cohérente et logique avec la redéfinition des espaces de référence due aux changements institutionnels, singulièrement pour les collectivités territoriales. Autrement dit, la LDH elle aussi est à la recherche de l'échelon d'activités le plus pertinent.

## 3.2 Au miroir de la communication

Devenue un élément primordial de la stratégie de développement pour tous les échelons de l'organisation, notre communication connaît des évolutions inégales mais qui vont toutes dans le même sens, et si ce n'est de concert, du moins dans la même logique. La LDH au niveau national a produit avec ses services beaucoup de documents diversifiés utilisables partout. Pour favoriser leur diffusion, un « kit » a été mis en place. Il propose de mettre à la disposition des personnes intéressées des plaquettes, revues et brochures ainsi qu'un ensemble de produits de popularisation relativement attrayants. Il s'agit bien de passer de l'image d'une organisation vieillissante à celle d'une organisation bien dans son temps.

La vision du nombre de plus en plus grand des bulletins de section de qualité montre bien qu'il y a une forme de prise en compte de cette nécessité. De même, les sections, les fédérations et les comités régionaux prennent à un rythme grandissant la décision de développer un site propre, soit en utilisant le « kit » de section que nous avons développé à partir du site national, soit en le développant avec leurs moyens, avec le souci de rendre vivants ces outils très sensibles à l'obsolescence de l'information.

Le site national connaît fort logiquement une fréquentation contrastée selon l'actualité. Il connaît un petit rythme de trois ou quatre mille consultations par jour avec des pics vertigineux en cas d'événement important, comme une pétition, une manifestation, un texte... Il faut signaler que nombre de sites de sections répercutent tout ou partie des informations publiées sur le site national, selon que ces sites sont développés à partir du site de la LDH ou alors selon les moyens propres des sections. Enfin la lettre d'information de la LDH, diffusée hebdomadairement et construite à partir du site national, complète la diffusion de nos informations.

L'année 2010, forte en interventions à l'initiative de la LDH, nous a amené à créer des sites spécifiques : campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », « Non à la politique du pilori », « Pacte pour les droits et la citoyenneté », « Mais c'est un Homme », « Votation citoyenne ». La fréquentation est variable et très sensible à l'actualité, ce qui est normal pour un site créé ad hoc.

La diffusion des informations par le système Infocom est très majoritairement appréciée : c'est une communication interne fortement utile, qui a l'énorme qualité d'être en temps réel, ce qui, en ces temps de démultiplication des activités dans toutes les directions, est indispensable.

Enfin, pour celles et ceux qui en ont eu la curiosité, la consultation hebdomadaire de « La LDH dans la presse » sur le site est très intéressante. Elle montre que la couverture médiatique de la LDH est diversifiée, forte. Cette revue de presse constitue une mine d'idées à glaner dans le cadre de la diversification de nos apparitions.

Au terme de ce chapitre, il faut souligner le rôle éminemment stratégique que joue le service communication de la LDH, et sa capacité à être le « voltigeur de pointe » de notre activité.



## 4. La stratégie

### 4.1 Des formes d'organisation

Il ne s'agit pas ici des formes propres d'existence de la LDH, mais de comprendre sa présence dans les multiples collectifs et regroupements dont elle fait partie, qu'elle anime pour tout ou partie, ou même dont elle a provoqué ou proposé la création. La façon de vivre ces objets collectifs est bien sûr différente, selon que leur forme d'existence est permanente ou ponctuelle. Et on ne peut confondre une structure permanente et installée, à l'utilité sociale affirmée, avec un regroupement temporel et ad hoc dont il faut remarquer qu'il est très rare qu'il se dissolve. On assiste à un emboîtement de structures plus ou moins vivantes, qui se perpétuent jusqu'à l'appel suivant qui, lui-même, se transforme en nouveau collectif.

Le caractère discriminant dans cette situation tient à l'unicité d'objectif de chacune des structures participantes, et à leur extension territoriale. Le regroupement de centaines de structures diverses et variées correspond plus au modèle d'une mobilisation ponctuelle, utile pour ce faire, mais qui ne devrait pas avoir vocation à la pérennité.

La question de la participation à cette multitude est importante. Deux écueils se présentent. Celui d'abord de l'isolement : par incapacité ou peur de se confronter à la diversité, on reste soigneusement à l'écart de toute unité de mobilisation. Ensuite celui de la dilution : par incapacité à choisir un cadre stratégique donné, on dit oui à toute apparition. Or pour nourrir le débat, garantir la permanence de l'activité et assurer la pérennité de l'action, il faut des organisations fortes, et en l'occurrence ce doit être le cas de la LDH.

### 4.2 Le retour de l'organisation généraliste

Au-delà, ces formes éphémères sont le vecteur de mobilisations limitées, spécifiques et momentanées. La question n'est pas celle de leur utilité et de leur place, et elles font parfaitement partie de la réalité militante. Mais elle ne peuvent pas donner plus que ce que leur permettent leurs formes spécifiques et les conditions de leur création. Elles sont et ont été, à un moment de recherche d'autres formes de militantisme, un recours pour nombre de militants qui ne voulaient pas ou ne voulaient plus de formes trop embrigadantes. Elles sont la représentation de la nécessité ou de la volonté de faire de la politique au plus près des réalités.

Ces formes ont vraisemblablement (re)donné à certains le goût de refaire de la politique. Mais aujourd'hui sous le double effet des orientations du gouvernement Sarkozy et des dégâts des crises, environnementale, économique, sociale, le sentiment se fait jour de la nécessité de retrouver une cohérence explicative. C'est en quelque sorte le retour de l'organisation généraliste, capable de proposer un schéma d'entendement du monde, même si le réenchâtement de ce dernier n'est pas à l'ordre du jour.



# Rapport du Secrétariat général

## 4.3 Le Pacte ou la centralité de la LDH

C'est ce questionnement qui est devenu pratique avec le tournant de juillet et les déclarations du président de la République, dont à la lumière des résultats des élections cantonales, on peut signaler l'échec. Devant une attaque aussi frontale, l'heure ne pouvait plus être à la dispersion des collectifs, aussi nobles soient-ils. C'est le sens du regroupement stratégique proposé par la LDH sous le vocable de « Non à la politique du pilori » et dont on peut dire, certes à un niveau pas suffisant, que le succès a été réel.

Ce regroupement stratégique, cette rencontre des nécessités, a sans doute été rendu possible par la décision de la LDH de lancer en 2009 sa campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », puis par la mise en place du « Pacte pour les droits et la citoyenneté ». La LDH s'est mise en situation de proposition et plus seulement de réaction.

L'ambition est devenue l'envie de faire une mobilisation pour une société de solidarité. Et l'impératif catégorique pour rendre la stratégie possible supposait de dépasser les mobilisations partielles. Dès lors la question du centre de l'initiative devenait inévitable. La LDH actuellement joue ce rôle, certes pas seule et pas uniquement. Mais compte tenu de sa spécificité d'organisation de défense des droits, politique mais non partisane, sa position est centrale dans les contacts et les décisions prises avec les autres organisations.

Sur le terrain et dans la pratique, la mise en place du Pacte n'est pas simple, car elle n'est pas toujours partagée au même niveau et dans le même temps par toutes les parties prenantes. Les rythmes se révèlent comme l'une des questions tactiques fortes de cette orientation vers l'action commune.

## 4.4 L'appropriation de la dimension internationale

Cette position centrale constatée donne à la LDH et à ses militant(e)s de nouvelles dimensions à leurs responsabilités. On perçoit dans les publications de sections que la recherche d'une explication du monde est (re)devenue un sujet de discussion. L'importance du cadre de l'Union européenne, les effets concrets des directives européennes, la nécessité de s'interroger sur la multipolarité du monde et sur l'universalité des droits, dont on ne peut pas dire encore qu'il doit être nouveau ou risquer de justifier sa variabilité, les caractéristiques de la triple crise environnementale, économique et sociale : c'est bien un retour vers l'international que l'on sentait. La décision d'en faire le thème du prochain congrès est logique et de nature à favoriser une certaine cohérence de la LDH. De ce point de vue, à la fin de l'année 2010 et au début de 2011, la question des migrations internationales et des réponses xénophobes, la démocratie venue du Sud et la crise nucléaire japonaise ont justifié ce souci clairement partagé. Le séminaire international de février en fut le symbole.

Pour être à la hauteur de ces nouvelles responsabilités, les outils de travail devraient suivre. Nous avons comme bilan une certaine négativité du fonctionnement, non stabilisé, du groupe de travail « Questions internationales »... à part les groupes spécifiques du modèle du groupe « Chine » ou du projet Guinée.

Enfin, l'engagement et/ou l'intérêt des ligueurs pour les questions internationales devraient favoriser une réappropriation des cadres d'action et de réflexion, FIDH, AEDH, REMDH. Mais aussi permettre de développer notre engagement dans le Crid, la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, le Forum civique européen (FCE), la Conférence sociale conjointe, etc.

## 4.5 A la recherche du développement

Le choix d'une telle stratégie accroît les nécessités de

reconsidérer les questions de développement de la LDH et la définition d'un plan concerté entre les différents niveaux, locaux et national. Et malgré la qualité, la variété et le nombre des outils créés, leur sous-utilisation est manifeste alors que toutes les sections communiquent sur les démarches, les ressources, les actions qu'elles font et développent.

Une attention spécifique a été portée dans ce mandat au développement de notre intervention dans les Dom et les Com. Pour des raisons de fond, l'intervention y est emblématique. Dans ces territoires de la République, l'égalité de l'accès à tous les droits pour tous n'est pas garantie. De même, il n'y a pas de continuité républicaine des services publics. Enfin, les pratiques policières et de contrôle des populations s'y exercent au mépris du respect de la loi. Nous avons essayé de faire que le développement des sections puisse s'appuyer sur une mutualisation des pratiques et des expériences. Nous ne pouvons pas le faire seuls et notre investissement s'appuie sur un ensemble de contacts et de travail avec les autres associations parties prenantes de ce combat contre les discriminations, tel le collectif Migrants outre-mer (Mom), dans lequel notre présence est devenue active.

Nous avons adopté au congrès du Creusot une orientation qui nous amenait à considérer que le rapprochement avec le secteur de l'économie sociale devait devenir stratégique. Il s'agissait à la fois de retrouver la proximité qui existait entre la défense des droits de l'Homme et la volonté de développer de l'activité sur d'autres bases que celles du profit maximisé à court terme. Cette activité de partenariat a permis de développer une proximité de vues et de travail autour des trois orientations suivantes : la citoyenneté sociale, la création de valeur sociale, la responsabilité sociale et environnementale. Et cette année 2011 devrait connaître le renouvellement de nos conventions avec la Macif, la LMDE et le Crédit coopératif.

L'analyse rétrospective du fonctionnement des sections, des fédérations et des comités régionaux montre qu'une articulation entre leurs rôles, qui devraient être différents, est un sujet à aborder. Dans ce cadre d'une évolution des pratiques plutôt que des structures, la LDH pourra compter sur son service administratif, compte tenu de la parfaite connaissance qu'il a des ligueuses, des ligueurs, de leur sections, des fédérations et des comités régionaux.

Quel modèle choisir ? Celui de la spécialisation ? Celui de l'articulation ? Sous quelle forme ? Statutaire ? Volontaire ? Coopératif ? On voit bien qu'il y a là des zones d'évolution possibles. Les réflexions sont ouvertes.



## Conclusion : un hommage aux militant(e)s

Il y a dans tout bilan d'une organisation aussi complexe que la LDH une part d'arbitraire, une dose de subjectivité et un risque de simplification. De l'arbitraire, parce que dans la masse de documents, de comptes-rendus, de publications de tout métal, il faut bien choisir. De la subjectivité, parce que le choix d'une forme d'analyse peut amener à privilégier un aspect plutôt qu'un autre. De la simplification, parce que la réalité sera toujours plus complexe que sa représentation et l'image que l'on en donne. On peut dire qu'à ne pas vouloir d'un tableau pointilliste de nos fonctionnalités, ce rapport a pris ces trois risques.

Mais, en choisissant la transversalité des phénomènes, il apparaît quand même que les catégories d'analyse mobilisées sont légitimes. Elles ne sont pas meilleures que celles que fournit une méthode plus linéaire. Elles sont différentes et se veulent la description d'un combat, celui que mènent les militantes et les militants de la LDH, dont le caractère généraliste leur est à la fois grandeur et servitude.

**Dominique Guibert, secrétaire général  
Maryse Artiguelong et Nadia Doghramadjian,  
secrétaires générales adjointes**